



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/512
18 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 41 de l'ordre du jour

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES
GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES
NOUVELLES OU RÉTABLIES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 6	3
II. PROMOTION D'UNE CULTURE DÉMOGRAPHIQUE	7 - 50	4
A. Partis et mouvements politiques et mobilisation de la société civile	11 - 16	5
B. Assistance électorale	17 - 23	6
C. Une presse libre et indépendante	24 - 26	8
D. Création d'une culture politique grâce à la surveillance et au respect des droits de l'homme	27 - 31	9
E. Renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la qualité de la gestion du secteur public et consolidation des structures démocratiques	32 - 43	10
F. Consolidation de l'état de droit	44 - 50	14
III. AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES DE RÉPONDRE AUX DEMANDES DES GOUVERNEMENTS VISANT À PROMOUVOIR OU CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES	51 - 67	16



TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
A. Coordination et renforcement des programmes des Nations Unies dans le domaine de la gestion des affaires publiques	51 - 57	16
B. Renforcement de l'administration publique pour le développement	58 - 62	17
C. Coopération avec les représentants de la société civile et les universités	63 - 67	19
IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	68 - 73	21

ANNEXES

I. Demandes d'assistance électorale adressées aux organismes des Nations Unies par les États Membres de 1989 à août 1996		23
II. Statistiques concernant l'assistance électorale, 1989-1996		32

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 50/133 du 20 décembre 1995, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les moyens et les mécanismes grâce auxquels le système des Nations Unies pourrait appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/50/332 et Corr.1) et a félicité le Secrétaire général pour les activités entreprises à la demande des gouvernements pour appuyer leurs efforts visant à consolider la démocratie, qui sont évoqués dans ledit rapport. La résolution encourage en outre le Secrétaire général à continuer de mieux mettre l'Organisation à même de répondre efficacement aux demandes des États Membres en appuyant leurs efforts pour atteindre le but de la démocratisation et l'a prié de soumettre à l'Assemblée, à sa cinquante et unième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport est soumis suite à cette demande.

2. Le présent rapport analyse les évolutions qui ont eu lieu depuis la publication du premier rapport sur la promotion de la culture démocratique, y compris la fourniture de l'assistance électorale et la création d'institutions pour la démocratie (sect. II), et est à lire avec le rapport susmentionné. Comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 50/133, le présent rapport contient aussi un exposé de moyens novateurs et de nouvelles réflexions susceptibles d'aider l'Organisation à répondre efficacement et synthétiquement aux demandes des États Membres qui sollicitent une aide dans ce domaine (sect. III) et quelques brèves observations et recommandations de conclusion (sect. IV).

3. Comme le faisait le premier rapport sur la question, le présent rapport fait fond sur les conclusions des première et deuxième conférences internationales sur les démocraties nouvelles ou rétablies, tenues respectivement à Manille en 1988 et à Managua en 1994. La Déclaration et le Plan d'action de Managua demandaient expressément au Secrétaire général d'étudier les moyens par lesquels le système des Nations Unies pourrait apporter son assistance aux démocraties nouvelles ou rétablies. Il est à espérer que ces rapports seront utiles lors des délibérations de la troisième Conférence internationale sur les démocraties nouvelles et renouvelées qui se tiendra à Bucarest en 1997.

4. Comme il était indiqué dans le premier rapport, le système des Nations Unies ne privilégie aucun type particulier de régime politique. La démocratie n'est pas un modèle rigoureux qui serait à copier systématiquement, mais un but à atteindre. Elle peut prendre de nombreuses formes, selon les caractéristiques propres et l'histoire de chaque société. Le présent rapport traite donc de la démocratisation, sans tenter de définir la démocratie.

5. Par démocratisation, il faut entendre le passage d'un régime autoritaire à un régime de plus en plus participatif, grâce à divers mécanismes : tenue périodique d'élections aux organes représentatifs, responsabilité des pouvoirs publics, liberté de la presse, indépendance du pouvoir judiciaire, responsabilité des pouvoirs publics et transparence de l'administration publique. Il va de soi que la notion de démocratisation ne conduit pas immédiatement à l'avènement d'une société pleinement démocratique. Cet objectif

ne peut être atteint que graduellement. Le temps nécessaire à une société pour se démocratiser dépend de nombreux facteurs, politiques, économiques, sociaux et culturels, dont certains résistent parfois à un changement rapide.

6. L'Organisation des Nations Unies est prête à apporter son concours dans ce processus de démocratisation, à la demande des États Membres, selon des modalités convenues avec le gouvernement de l'État concerné.

II. PROMOTION D'UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE

7. Le processus de démocratisation ne peut s'instaurer que si un certain nombre de conditions sont réunies et, au premier chef, l'existence d'une volonté politique de démocratisation présente dans toute la société. Les moyens, pour les citoyens, de participer démocratiquement aux décisions peuvent varier, mais normalement il faut qu'ils puissent participer à des élections libres et régulières, jouir de leur liberté d'association et pouvoir former des partis politiques en ayant pleinement accès à l'information, ce qui suppose une presse indépendante. L'Organisation des Nations Unies peut aider les États à mettre en place les institutions et les mécanismes de la démocratie, mais il peut être également nécessaire de renforcer, dans les esprits, l'idée même de démocratie, qui s'exprime par le canal d'une société civile épanouie et organisée et doit s'accompagner d'une culture politique fondée sur les principes de la participation et de la consultation.

8. Il existe surtout deux types de situation où les États Membres peuvent être amenés à demander au système des Nations Unies de les aider à faire s'épanouir et se renforcer une culture et une société démocratiques. On donnera ici des exemples empruntés à ces deux situations.

9. La première est celle où l'Organisation mène des activités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix. La majorité des conflits dans le cadre desquels l'Organisation des Nations Unies entreprend de telles activités sont des conflits internes. Leur cause réside parfois dans les particularités de régimes politiques, économiques et sociaux où d'importants segments de la population se sentent dans un état d'aliénation. En pareils cas, les mesures convenues pour établir des systèmes plus participatifs ont fait partie des règlements de paix négociés. Dans d'autres cas, si le conflit en question a plus nettement le caractère d'une lutte pour le pouvoir entre factions rivales, l'organisation d'élections démocratiques a constitué un élément essentiel du règlement de paix. Pour aider à négocier et mettre en oeuvre de tels règlements, et par la suite, pour aider le pays à consolider la paix ainsi rétablie, l'ONU a été invitée à mener plusieurs activités qui ont eu l'effet de promouvoir une culture démocratique.

10. Le second type de situation est celui où l'action plus générale de l'ONU dans le sens du progrès social consiste à aider les États Membres à renforcer la société civile et à mettre en place une administration plus équitable et plus efficace. Comme le montre clairement l'Agenda pour le développement (A/48/935), l'amélioration du fonctionnement des pouvoirs publics est une condition essentielle du succès de tout programme ou de toute stratégie de développement. En fait, l'assistance fournie par l'ONU, dans ce domaine, repose sur la conviction que le fonctionnement des pouvoirs publics est peut-être le facteur

de développement sur lequel les États peuvent le plus jouer. Une société civile vigoureuse est également un élément indispensable d'un développement social prolongé. Pour ne pas être éphémère, le développement social doit venir de la société elle-même. Les organisations non gouvernementales, les associations, les entreprises privées, les organismes syndicaux et autres groupes doivent y concourir activement. Ainsi, dans les pays où la société civile est fragile, la renforcer devient l'objectif prioritaire de l'assistance des Nations Unies.

A. Partis et mouvements politiques et mobilisation
de la société civile

11. Les partis et mouvements politiques jouent un rôle essentiel dans la démocratisation. L'ONU est amenée à les soutenir, quand elle entreprend des opérations complexes de maintien de la paix. L'Organisation a notamment facilité la transformation de mouvements armés rebelles en partis politiques à part entière au Cambodge, en El Salvador et au Mozambique. Comme on l'a noté dans le premier rapport, cependant, les programmes de formation des membres des partis politiques devraient à meilleur droit être confiés à d'autres acteurs, comme les organisations non gouvernementales.

12. Au Mozambique, un fonds d'affectation spéciale pour les partis politiques enregistrés, créé par la Division électorale de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), a permis d'accorder une assistance aux partis politiques. Sous la tutelle d'ensemble de la communauté internationale, et pour assurer le passage du Mozambique d'une guerre civile prolongée à une ère de paix et de relèvement, cette assistance a beaucoup contribué à la transformation de la Resistência Nacional de Moçambique (RENAMO) en un parti politique. Pour préparer les élections d'octobre 1994, la Division électorale a également établi un programme de suivi des partis politiques, qui comporte une action de formation et le versement de subventions. Pendant les quelques jours du scrutin, 30 000 observateurs des partis politiques environ ont été déployés dans les bureaux de vote.

13. Le système des Nations Unies s'occupe de plus en plus de renforcer la société civile, dans laquelle les organisations et mouvements syndicaux jouent un rôle essentiel. L'Organisation internationale du Travail (OIT) cherche, surtout grâce à son assistance, à renforcer la capacité des syndicats de s'acquitter de leurs fonctions traditionnelles, c'est-à-dire les services qu'ils rendent à leurs membres et la défense des droits des travailleurs grâce à une concertation tripartite. Durant l'exercice 1994-1995, l'OIT s'est attachée à communiquer aux syndicats des informations sur le rôle qu'ils peuvent jouer, au sein de l'Organisation, dans l'adoption et la supervision des normes internationales du travail et la promotion du principe du tripartisme et de la participation des travailleurs. À cette fin, un séminaire régional sur le rôle des représentants des travailleurs à l'OIT a eu lieu à Abidjan.

14. Les organisations non gouvernementales sont aussi d'importants partenaires des Nations Unies et elles sont, dans beaucoup de démocraties nouvelles ou rétablies, un élément moteur de la démocratisation et du développement. À ce jour, une fraction considérable de l'aide au développement passe par elles. L'expérience a montré que si un soutien direct des donateurs aux organisations non gouvernementales - phénomène qui se produit de plus en plus - peut

encourager et soutenir l'épanouissement de la société civile, il existe des cas où cette croissance peut également être entravée par un tel appui, s'il est incompatible avec d'autres initiatives. Il faut donc coordonner les interventions parfois disparates des donateurs, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des gouvernements à cet égard.

15. Comme exemple des activités menées récemment par les Nations Unies pour renforcer une société civile par le canal des organisations non gouvernementales, on citera l'exemple du Guatemala. Le groupe commun à la Mission des Nations Unies pour la vérification des droits de l'homme et du respect des engagements pris aux termes de l'Accord général relatif aux droits de l'homme au Guatemala (MINUGUA) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a mené une étude des organisations non gouvernementales afin d'établir un registre détaillé d'ONG au Guatemala. Cette étude a permis aussi de recenser avec plus de précisions quelles activités les organisations non gouvernementales devaient entreprendre pour être mieux à même d'engager des actions en justice relatives aux droits de l'homme et pour améliorer leur gestion administrative et financière. On distingue aussi des signes d'un rôle toujours plus important joué par les organes non gouvernementaux de défense des droits de l'homme dans le processus de paix et la démocratisation au Guatemala.

16. Ce soutien apporté aux organisations non gouvernementales guatémaltèques doit être replacé dans le contexte plus large de l'aide apportée par les Nations Unies à la place de la société civile dans les nouvelles formes d'intervention de l'État dans le processus de paix et de démocratisation en Amérique centrale. Les efforts déployés par les Nations Unies à cet égard ont commencé avec le processus de paix au Nicaragua, où la société civile a beaucoup contribué à garantir la stabilité politique. Par la suite, à la faveur de l'établissement de l'Équipe centraméricaine consultative multidisciplinaire à San José, l'OIT a lancé un programme dont l'un des principaux objectifs était de développer l'appareil administratif national et les capacités de négociation collective et de concertation sociale. En outre, l'OIT a conseillé le médiateur des Nations Unies, dans les négociations de paix guatémaltèques, durant les débats sur l'identité et les droits des peuples autochtones. L'Accord qui a été signé en mars 1995 s'inspire de la Convention No 169 de l'OIT et aborde tout un ensemble de questions concernant les peuples autochtones et leur vraie participation à la vie du pays, notamment par l'éducation, l'exercice de leurs droits fonciers, la protection des femmes et le respect de la légalité.

B. Assistance électorale

17. Dans le premier rapport publié sur les démocraties nouvelles et rétablies, les sept formes principales d'assistance électorale fournies par l'Organisation des Nations Unies étaient décrites en détail : a) organisation et conduite d'élections; b) supervision; c) vérification; d) coordination et soutien des observateurs internationaux; e) soutien aux observateurs électoraux nationaux; f) assistance technique; et g) observation. Le type d'assistance à fournir est déterminé après une mission d'évaluation des besoins qui apprécie les conditions dans lesquelles pourraient se dérouler des élections viables, recense les besoins électoraux fondamentaux et discute avec les pouvoirs publics et la commission électorale quelle forme pourrait prendre au mieux l'assistance des

Nations Unies. Les trois premiers types d'assistance sont des exceptions à la pratique normale. Elles sont coûteuses et exigent d'importantes missions ainsi que l'approbation du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. Elles ont généralement été entreprises à l'occasion d'opérations de maintien de la paix plus ambitieuses. La forme la plus fréquente d'assistance est de nature technique, elle comporte l'envoi d'un ou deux consultants pendant un mois ou deux pour travailler sur un projet précis.

18. Le premier rapport donnait une liste détaillée des opérations électorales, classées par type d'assistance. L'annexe I du présent rapport est une mise à jour de cette liste; elle inclut les nouvelles opérations électorales qui n'étaient pas mentionnées dans le premier rapport. En outre, les tableaux et les graphiques de l'annexe II illustrent la nature très complète des activités des Nations Unies dans ce domaine. Entre août 1995 et juillet 1996, l'ONU a reçu 25 nouvelles demandes d'assistance électorale. En outre, l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), créée le 15 janvier 1996 par la résolution 1037 (1996) du Conseil de sécurité, a reçu pour mandat d'organiser des élections, d'aider à les mener à bien et d'en valider les résultats.

19. Le chef du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies coordonne les activités d'assistance électorale et, en cette qualité, conseille le Secrétaire général sur la suite à donner aux demandes d'assistance électorale. Il coordonne aussi l'assistance électorale fournie par de nombreux autres organismes et institutions des Nations Unies qui interviennent à différentes étapes. On trouvera plus bas un exemple décrivant la coopération entre le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement en Afrique, où, dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, lancée en 1996, le PNUD augmente l'appui qu'il apporte à plus de la moitié des pays africains pour soutenir leur effort de démocratisation et organiser les consultations électorales.

20. En Sierra Leone, des élections présidentielles et législatives ont eu lieu le 26 février 1996; le second tour des présidentielles a eu lieu le 15 mars. Ces élections ont rétabli un régime démocratique et ont beaucoup contribué à la limitation et au règlement du conflit dans ce pays. C'est en 1994 qu'avait été reçue une première demande d'assistance électorale, à la suite d'une mission d'évaluation des besoins dépêchée par le Département des affaires politiques et par le PNUD; un projet du PNUD a été élaboré en vue de fournir une assistance technique à la Commission électorale de la Sierra Leone. En 1995, deux conférences de donateurs ont été organisées à New York et des experts de différentes disciplines, notamment des spécialistes du droit électorale et des consultations électorales, ont été envoyés dans le pays. Le Gouvernement a décidé d'inviter des observateurs internationaux pour surveiller les élections et cela a amené le Département des affaires politiques à ouvrir à Freetown un petit secrétariat qui a assuré la coordination du travail des observateurs internationaux présents durant la phase finale de la consultation.

21. C'est au Cambodge, entre 1991 et 1993, que l'ONU a organisé, dans un souci de démocratisation, l'assistance électorale la plus ambitieuse. Cette assistance a permis d'organiser des élections en 1993; elle consistait en une

action d'instruction civique, l'élaboration d'une législation appropriée, la rédaction de lois électorales, la constitution des listes d'électeurs, l'enregistrement des partis et des candidats, le dépouillement et la vérification. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge et le représentant du Secrétaire général au Cambodge continuent de tenir des consultations régulières avec les chefs des partis politiques, dans le souci de faire participer pleinement les Cambodgiens à la démocratisation de leur pays. Le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, à Phnom Penh, fournit également des services techniques, éducatifs et consultatifs et organise une formation de magistrats.

22. Plus récemment, les Nations Unies ont apporté une assistance électorale à l'Azerbaïdjan et à Haïti. En Azerbaïdjan, pays qui avait demandé en juin 1995 à l'ONU et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) une assistance en vue des élections législatives prévues pour le 12 novembre 1995, une mission commune d'évaluation des besoins a été dépêchée. Elle a abouti à la création de la Mission commune d'observation électorale en Azerbaïdjan, chargée d'observer la consultation électorale et de coordonner et de soutenir les activités des observateurs internationaux. La mission a ouvert un bureau à Bakou et des bureaux régionaux à Ganga et dans le Nakitchevan, et dépêché des observateurs dans les villes et les villages de tout le pays. Le jour du scrutin, la mission a déployé plus de 100 observateurs internationaux venus de 25 pays; pour le second tour, fixé au 26 novembre 1995, la mission a déployé plus de 20 observateurs.

23. À la demande du Gouvernement haïtien, l'Organisation des Nations Unies soutient et consolide la démocratie en Haïti et a pour cela établi une équipe technique, rattachée à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), qui apporte une assistance technique au Conseil électoral provisoire. Pour la préparation des élections législatives tenues en juin, août et septembre 1995 et pour les élections présidentielles tenues en décembre 1995, l'équipe technique a coordonné un important programme d'instruction civique et a préparé un budget électoral et coordonné l'aide financière, par le canal du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies établi à cet effet, elle a aidé à préparer un plan opérationnel et logistique, et aidé à l'appliquer, et elle a soutenu l'élaboration d'un plan de communications et d'un plan de déploiement pour la période d'inscription sur les listes électorales et la consultation elle-même.

C. Une presse libre et indépendante

24. Le Département de l'information a continué à encourager l'avènement d'une presse libre et responsable, condition essentielle d'une démocratisation effective, grâce à une série de séminaires régionaux sur le pluralisme et l'indépendance de la presse. Ces séminaires ont été organisés par le Département en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avec l'appui du PNUD et d'autres organismes et institutions des Nations Unies, ainsi que des gouvernements, des organismes nationaux de développement et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

25. Quatre séminaires ont ainsi été organisés depuis 1991 à l'intention des médias en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et dans les

pays arabes. Le dernier, tenu à Sanaa (Yémen) en janvier 1996, a réuni 150 journalistes, propriétaires de médias, représentants d'organisations régionales de presse et spécialistes des médias en général. La réunion a mis en avant les besoins et les préoccupations des journalistes dans la région, et permis aux participants de réfléchir ensemble aux principes de la liberté de la presse et de la démocratisation dans la société arabe. Le prochain séminaire régional est prévu pour les médias d'Europe centrale et orientale en 1997.

26. Le PNUD continue aussi à encourager une plus large circulation de l'information objective sur les réformes sociales et économiques structurelles et sur la liberté d'expression par le canal des médias. Au Kirghizistan, le PNUD, avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNESCO, forme des journalistes sur les questions financières, économiques et sociales. Près de 100 journalistes ont participé à des stages de journalisme économique et de déontologie, ou portant sur la liberté de la presse et sur des sujets tels que l'environnement, les femmes et la drogue. En langue anglaise, cette formation, organisée à l'intention de 55 personnes, a conduit à une meilleure couverture des événements internationaux dans ce pays. Plus de 30 journalistes ont appris à se servir d'un ordinateur. La formation en cours d'emploi aux techniques modernes de recherche de l'information et de la production audio-visuelle a également été organisée, et des studios de radio et de télévision ont été ouverts et équipés.

D. Création d'une culture politique grâce à la surveillance
et au respect des droits de l'homme

27. Le passage d'un régime autoritaire à un système fondé sur une participation accrue aux décisions politiques nécessite des efforts à long terme. Un élément important de ce processus est l'introduction progressive, dans la société civile, d'une nouvelle culture fondée sur un plus grand respect des droits de l'homme et sur une codification de ces droits visant à en éviter la violation à l'avenir.

28. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme a décidé que les pays qui s'engageaient dans la transition vers la démocratie devaient bénéficier en priorité des activités de coopération technique menées dans ce domaine. L'assistance à la démocratisation vise surtout à intégrer les normes internationales relatives aux droits de l'homme dans les lois et les politiques nationales et à mettre en place ou à renforcer des institutions nationales à même de protéger et de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans la légalité.

29. Le Haut Commissaire s'est efforcé de renforcer les programmes de coopération technique portant notamment sur la consolidation des institutions démocratiques, la promotion des droits de l'homme, l'appui aux parlements dans le domaine des droits de l'homme, l'assistance en matière constitutionnelle et les activités de formation aux droits de l'homme à l'intention des membres des opérations de maintien de la paix et des fonctionnaires internationaux. Son assistance a également visé à appuyer les organisations non gouvernementales et à favoriser le développement de la société civile, à promouvoir les réformes législatives et à soutenir l'administration de la justice, à renforcer les institutions nationales de défense des droits de l'homme, à appuyer la tenue

d'élections libres et régulières et à former les policiers et le personnel des prisons. D'autres activités continuent de bénéficier d'une attention spéciale, notamment l'assistance dans certains domaines touchant aux droits de l'homme, tels que la mise en oeuvre de plans d'action nationaux complets pour la promotion et la protection des droits de l'homme, la participation de la communauté aux prises de décisions et la réalisation de projets relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement.

30. Dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale leur a confié, la MINUGUA et la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), menée conjointement par l'ONU et l'Organisation des États américains (OEA), contribuent à la création d'une culture démocratique dans les pays concernés. Elles contrôlent les violations des droits de l'homme et formulent des recommandations concrètes sur la façon d'y donner suite. En outre, des observateurs des droits de l'homme collaborent avec les institutions nationales et s'efforcent de mieux faire comprendre l'importance des droits de l'homme en tant que fondement de la démocratie.

31. Compte tenu de l'importance que revêtent les droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Haut Commissaire aux droits de l'homme organise des activités de formation et fournit le matériel didactique voulu. Ainsi, au printemps 1996, il a organisé à l'intention de responsables de la formation des policiers militaires et civils, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Centre de formation international de l'OIT, un programme de formation sur le maintien de la paix, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire. Poussés par la complexité croissante des mandats des opérations de maintien de la paix qui, désormais, comprennent souvent une composante affaires civiles et renforcement des institutions, le Centre et le Département des opérations de maintien de la paix ont, pour la première fois, uni leurs efforts de formation des formateurs.

E. Renforcement de la responsabilité, de la transparence
et de la qualité de la gestion du secteur public et
consolidation des structures démocratiques

32. Les États Membres demandent de plus en plus au système des Nations Unies de les aider à renforcer leurs institutions et à améliorer la gestion des affaires publiques. Comme on l'a longuement exposé dans le premier rapport, les éléments clefs de ce processus sont la légitimité politique, la responsabilité et la transparence, la liberté d'association et la concertation, un système judiciaire juste et fiable, la responsabilité des administrations, la liberté d'information et d'expression, la gestion efficace et rationnelle du secteur public et l'interaction avec les organisations de la société civile. C'est entre autres sur ces points que porte l'assistance au renforcement des institutions et à la bonne gestion des affaires publiques fournie par le système des Nations Unies.

33. Le processus de démocratisation suppose que l'on remette en question les structures et les fonctions de l'administration en vue d'améliorer les capacités et l'efficacité des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que les relations entre les autorités aux niveaux national, régional et local. La responsabilité des pouvoirs publics est l'un des piliers des régimes

démocratiques, même si les institutions et les techniques adoptées pour la garantir varient. La tenue d'élections périodiques permet aux électeurs de demander des comptes à leurs dirigeants, mais les institutions ont également un rôle important à jouer. Le pouvoir exécutif devrait être davantage responsable face aux organes élus et ses actions devraient être transparentes et soumises à des contrôles efficaces. Les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour améliorer la gestion des nouvelles administrations sont exposées plus loin (voir les paragraphes 58 à 62).

34. Grâce à ses programmes de renforcement des capacités de gestion, en place dans 90 pays, le PNUD aide les gouvernements à élaborer et à mettre en oeuvre des programmes stratégiques à long terme visant à améliorer la gestion du secteur public. Ces programmes portent notamment sur la décentralisation au Bhoutan, au Népal, en Thaïlande, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Maroc, sur la réforme du secteur public et le renforcement des capacités en Géorgie, au Lesotho, au Koweït et au Pakistan, sur l'affermissement du parlement au Bangladesh, en Gambie, au Burundi, en Sierra Leone et au Mozambique, et sur le renforcement des systèmes juridique et judiciaire en Bolivie et au Bhoutan. Le point commun de ces programmes est qu'ils contribuent tous au renforcement des capacités de gestion démocratique des affaires publiques et à celui des institutions responsables de cette gestion.

35. La Banque mondiale ne tient pas compte du régime politique en place lorsqu'elle décide d'accorder ou non un prêt à un pays. Elle définit la gestion des affaires publiques comme l'ensemble des décisions prises en matière de gestion des ressources économiques et sociales du pays aux fins du développement, mais fait clairement la distinction entre les dimensions politique et économique de cette notion. Si elle s'intéresse à la conduite des affaires publiques, c'est parce que celle-ci revêt une importance capitale pour le développement socio-économique et pour la réduction durable de la pauvreté. L'aide qu'elle fournit dans ce domaine porte surtout sur la gestion du secteur public, mais vise aussi à encourager la transparence et la responsabilité en général.

36. Les principaux instruments utilisés par la Banque sont les prêts et les crédits, qu'elle accorde sous forme d'aide à la balance des paiements rapidement mobilisable pour des programmes de réforme économique ou de reconstruction d'urgence, de financement de projets d'investissement classiques et de projets d'assistance technique. Ces instruments peuvent servir à promouvoir des améliorations dans la gestion des affaires publiques et l'administration. La Banque fait aussi des dons par l'intermédiaire du Fonds de développement institutionnel, qui sert à financer, à concurrence de 500 000 dollars, des activités à effet catalyseur de plus en plus souvent liées à la conduite des affaires publiques. Par ailleurs, elle fournit un appui en la matière en proposant des orientations dans le cadre du dialogue qu'elle entretient avec les différents pays et dans les rapports économiques et autres qu'elles établit à l'intention des gouvernements.

37. Avec le processus de démocratisation de ces 10 dernières années, les citoyens d'Amérique latine, comme de beaucoup d'autres régions, en sont venus à attendre des gouvernements qu'ils tiennent compte davantage de leurs aspirations et gèrent les affaires publiques de manière plus transparente; ils ont manifesté

leur volonté d'être associés plus étroitement aux décisions et de voir diminuer la corruption à tous les niveaux de l'administration. Les réformes ont été introduites en deux étapes. La première résulte de la nécessité de rétablir l'équilibre macro-économique en réduisant les déficits budgétaires, en ajustant la balance des paiements et en privatisant. La seconde, en cours dans la plupart des pays, consiste à introduire à plus long terme les changements institutionnels nécessaires à la poursuite et à la consolidation des réformes antérieures. Ces 10 dernières années, l'aide de la Banque à la modernisation des structures étatiques a visé la modernisation de l'administration fiscale, ainsi que la réforme de la fonction publique et des méthodes de gestion financière. Dans divers pays d'Amérique centrale où des conflits viennent de prendre fin (par exemple au Nicaragua et en El Salvador), la Banque a fourni un appui dans plusieurs de ces domaines. Dans tous les pays de la région, qu'ils soient de structure fédérale ou unitaire, elle a beaucoup fait pour encourager la décentralisation.

38. En Afrique, autre région où les changements politiques ont été importants, la Banque s'est surtout efforcée de renforcer les capacités des administrations mais aussi, plus indirectement, celles des institutions de la société civile qui favorisent une bonne conduite des affaires publiques. Comme en Amérique latine, il fallait d'abord procéder à des réformes macro-économiques. Cependant, les dysfonctionnements du secteur public étant beaucoup plus marqués, l'accent a été mis sur le renforcement de capacités pratiquement inexistantes dans des domaines tels que l'administration et la gestion des finances publiques. Dans certains pays, comme le Ghana, ces efforts sont en cours depuis longtemps, mais ils acquièrent aujourd'hui une nouvelle dynamique. Dans d'autres, comme l'Éthiopie, le processus en est à ses débuts. Au Mali, la Banque mondiale a appuyé l'organisation d'un important séminaire sur la réforme des institutions publiques et financé une enquête sur les services qui a contribué à orienter les réformes vers des résultats concrets. En Afrique du Sud, la Banque donne des conseils en matière de budget et de décentralisation.

39. Pour ce qui est de l'Asie, la Banque a récemment achevé au Bangladesh, avec une participation locale, une étude importante sur la réforme de l'administration. Elle a notamment examiné les incidences de la corruption sur la gestion des affaires publiques, ainsi que les moyens de lutter contre ce problème. Au Népal, elle a contribué à améliorer la gestion des dépenses publiques et, grâce à une série de dons au titre du Fonds de développement institutionnel, elle a appuyé le renforcement des capacités en matière de comptabilité et d'audit. En outre, elle aide le Gouvernement à aligner ses procédures d'achat sur les meilleures pratiques actuelles. En Mongolie, une assistance technique a été fournie au titre des réformes juridiques : des activités de formation ont été organisées à l'intention du personnel du Ministère de la justice et les sections du Code civil relatives au commerce ont été modernisées.

40. En Europe orientale et centrale, ainsi que dans les États qui ont succédé à l'Union soviétique, l'appui de la Banque à la gestion des affaires publiques a porté essentiellement sur l'établissement du cadre institutionnel nécessaire à l'économie de marché. Dans les républiques anciennement soviétiques, elle a initialement aidé les gouvernements à mettre en place les structures indispensables à l'établissement et à l'exécution des budgets, à la coordination

de l'aide extérieure et à l'adoption de procédures modernes de passation des marchés. Dans les États baltes, la Banque a travaillé, en étroite collaboration avec le PNUD, à la mise en place des institutions nécessaires à l'économie de marché. Plus récemment, elle a contribué, grâce à des études de diagnostic menées en Pologne, en Bulgarie et dans la République de Moldova, à moderniser les fonctions publiques de ces pays. Dans la Fédération de Russie, elle a récemment approuvé un vaste projet de réforme juridique et fourni un appui en matière d'élaboration d'instruments juridiques, d'information juridique, d'enseignement du droit, de campagnes d'information du public, de réformes juridiques et de nouvelles méthodes de résolution des conflits.

41. Le Département des services d'appui et de gestion du Secrétariat est lui aussi très actif dans le domaine de l'administration et de la gestion des affaires publiques. Il exécute actuellement en Europe orientale et dans la Communauté d'États indépendants (CEI) un projet régional visant à faire progresser la démocratie et à améliorer la gestion des affaires publiques, à dynamiser la société civile et à en renforcer le rôle, et à mettre en place les mécanismes nécessaires à la participation populaire. Depuis septembre 1995, des missions d'évaluation ont été menées en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bulgarie, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, dans la République de Moldova et en Ukraine, dans le but d'évaluer l'assistance technique nécessaire à la réalisation d'objectifs spécifiques ayant trait à la conduite des affaires publiques et de déterminer les domaines dans lesquels les organismes des Nations Unies pourraient fournir un appui. Elles ont abouti à l'élaboration de projets visant à créer des organismes de médiation et des centres de défense des droits de l'homme en Ouzbékistan, dans la République de Moldova et, plus récemment, en Azerbaïdjan, ainsi qu'à informatiser le système judiciaire du Bélarus, à soutenir et à consolider les organisations communautaires traditionnelles en Bulgarie et à renforcer les capacités du Ministère des affaires étrangères et des institutions de la société civile en Azerbaïdjan et en Ukraine.

42. Les gouvernements recourent parfois à la décentralisation pour rendre l'administration publique plus efficace et/ou faire une plus large place à la concertation. Le Népal est l'un des nombreux pays où le PNUD a mené des activités d'appui à la décentralisation, domaine dans lequel de nets progrès ont été enregistrés depuis l'élection d'un gouvernement démocratique en 1990. Le PNUD a initialement aidé les représentants des autorités locales de certains districts à entamer avec les autorités centrales un dialogue constructif sur l'utilisation rationnelle des ressources des districts. Aujourd'hui, le programme de développement participatif au niveau des districts financé par le PNUD aide non seulement à développer les moyens de planification mais aussi à renforcer les capacités locales de mise en oeuvre des activités de développement par l'intermédiaire d'organisations villageoises qui jouent le rôle d'observateurs et servent d'interlocuteurs aux autorités locales. Les citoyens ont donc directement voix au chapitre pour ce qui est de la planification, de la construction et de l'entretien des routes, des systèmes de distribution d'eau potable et d'assainissement, des installations électriques et des infrastructures d'irrigation, ce qui s'est traduit par une amélioration considérable de l'infrastructure de base dans les 20 districts participants. Beaucoup souhaitent que le programme soit étendu aux 75 districts du pays.

43. Bon nombre de pays qui se dotent de structures politiques démocratiques et/ou entrent dans l'économie de marché libéralisent les règlements relatifs aux syndicats et aux conflits du travail et commencent à fixer les salaires et les conditions d'emploi au moyen de négociations collectives. L'OIT leur offre des informations et des conseils en la matière. Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, des séminaires et des tables rondes sur les relations du travail en général et le dialogue social, les négociations collectives et le règlement des conflits du travail en particulier ont été organisés dans un certain nombre de pays, dont l'Érythrée, la Fédération de Russie, la Hongrie, le Malawi, la Pologne, la Roumanie et la Zambie.

F. Consolidation de l'état de droit

44. On ne peut vraiment parler de démocratisation que lorsque règne l'état de droit, et il ne saurait y avoir de pluralisme politique tant qu'un appareil juridique efficace n'a pas été mis en place.

45. Pour fonctionner efficacement, un système juridique doit reposer non seulement sur une législation appropriée mais également sur des institutions chargées d'élaborer des lois et de les appliquer. C'est pourquoi le Fonds monétaire international (FMI) reconnaît de plus en plus la nécessité de fournir, notamment aux pays en transition, une assistance juridique pour la mise en place d'institutions et de procédures permettant d'élaborer des lois, de les appliquer et de les faire respecter. À cet égard, le Département juridique du FMI a mis au point à l'intention des magistrats et législateurs des pays en transition, en coopération avec l'Institut du FMI (un institut de formation), un programme sur la législation financière qui sera présenté à l'Institut multilatéral de Vienne (autre institut de formation) en juin 1995.

46. Au Rwanda, après des années de conflit civil, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement s'efforce de rétablir l'ordre en centrant ses efforts sur l'appareil judiciaire. Son programme porte notamment sur le bon fonctionnement des tribunaux, du système pénitentiaire et de la police judiciaire, ainsi que sur l'éducation civique. Le Département met également en oeuvre un programme d'action à court terme visant à apporter une solution immédiate aux problèmes que constituent l'extrême surpopulation des prisons et des centres de détention et les mauvaises conditions qui y règnent. Il fournit des conseillers techniques et du matériel pour faciliter les enquêtes et la formation des magistrats et des auxiliaires de justice afin que les tribunaux puissent recommencer à fonctionner normalement, et soutient des réformes de la fonction publique.

47. Les efforts visant à consolider l'état de droit ne seront fructueux que s'ils sont accompagnés de mesures propres à faire régner la sécurité grâce à la lutte contre la criminalité et au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire. Dans le cadre de programmes relatifs à la prévention de la criminalité et à la justice pénale, le système des Nations Unies fournit aux États une assistance technique et des services consultatifs en matière de justice pénale, notamment pour ce qui est des moyens de communication modernes et de la formation. Il aide les États à définir leurs besoins dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la justice pénale et contribue à y répondre grâce à des activités de coopération technique portant sur la réforme des lois, en

particulier l'élaboration de codes pénaux et d'autres mesures législatives. Il les épaula également dans leur lutte contre la criminalité transnationale, y compris la criminalité organisée, les délits d'ordre économique et environnemental et le blanchiment d'argent. Ce sont le Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat, le Conseiller interrégional pour la prévention du crime et la justice pénale en poste à Vienne et le Conseiller régional pour la prévention du crime et la justice pénale de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) qui mettent en oeuvre ces activités.

48. Le Centre pour les droits de l'homme a une longue expérience de la formation d'agents de la force publique. Lorsque l'Autorité palestinienne a demandé qu'une assistance continue de lui être fournie à l'issue d'un programme de formation sur les politiques des pouvoirs publics organisé par le Centre, un programme complet portant notamment sur la formation des magistrats, des avocats, des procureurs, des policiers et du personnel des prisons, ainsi que sur l'élaboration d'un programme d'enseignement à leur intention, a été mis au point afin de consolider les institutions essentielles et les lois et politiques nécessaires au maintien de l'état de droit. Il a été élaboré et sera exécuté en étroite collaboration avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et bon nombre d'organismes des Nations Unies et d'autres entités qui financent des projets dans les territoires palestiniens.

49. Il arrive que de nouvelles institutions, responsables par exemple de la défense des droits de l'homme, soit créées avec l'appui du système des Nations Unies. Dans le cadre de son programme de coopération technique, le Centre pour les droits de l'homme a pour stratégie de développer et d'utiliser ses compétences et ses moyens de formation internes afin d'aider à mettre en place des structures démocratiques et des institutions nationales de protection des droits de l'homme, ainsi qu'à renforcer celles qui existent. Au cours de l'année écoulée, le Centre a mené des activités de formation et de renforcement des capacités des institutions nationales au niveau régional en Afrique, en Asie, dans la Communauté d'États indépendants, en Europe orientale et centrale et en Lettonie et, au niveau national, en Afrique du Sud, en Argentine et au Malawi, souvent en coopération étroite avec le PNUD et des organisations régionales comme l'OSCE.

50. Dans une société démocratique, il est essentiel que l'armée respecte les droits de l'homme. En 1996, le Centre pour les droits de l'homme a organisé au Centre de formation international de l'OIT à Turin, en coopération avec l'Institut international de droit humanitaire (San Remo), deux programmes de formation à l'intention d'instructeurs militaires de haut grade. Le premier s'adressait aux États des Balkans et le second aux États d'Afrique lusophone. Le matériel didactique mis au point pour ces programmes sera réutilisé dans le cadre d'activités visant à rendre les institutions militaires mieux à même de dispenser un enseignement relatif aux droits de l'homme et à élaborer des méthodes efficaces pour intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans la formation ordinaire du personnel militaire.

III. AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
DE RÉPONDRE AUX DEMANDES DES GOUVERNEMENTS VISANT À
PROMOUVOIR OU CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU
RÉTABLIES

A. Coordination et renforcement des programmes des Nations Unies
dans le domaine de la gestion des affaires publiques

51. Dans son premier rapport sur les démocraties nouvelles et rétablies, le Secrétaire général recommandait au Secrétariat et à tous les organismes des Nations Unies de resserrer leur coopération dans le domaine du renforcement des institutions et de la conduite des affaires publiques (A/50/332, par. 127). Depuis lors, le Comité administratif de coordination (CAC) a pris une initiative importante en vue de réaliser un objectif clef : améliorer l'efficacité et la coordination dans ce domaine tout en évitant les doubles emplois.
52. Le CAC vient de créer trois équipes spéciales chargées d'aider les pays à tenir les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement social et d'autres conférences mondiales tenues récemment. L'Équipe spéciale sur les conditions favorables au développement économique et social, dont la Banque mondiale est le chef de file, est épaulée par un sous-groupe sur le renforcement des capacités de gestion des affaires publiques, présidé par le PNUD, qui a pour mission d'étudier les meilleures pratiques en matière de renforcement des capacités de conduite des affaires publiques au sein de différents organismes, de présenter un rapport de synthèse et de faire connaître ses conclusions aux personnes intéressées dans les organismes donateurs et les pays en développement.
53. Pour donner de meilleurs résultats, les programmes de gestion des affaires publiques des organismes des Nations Unies chargés des questions de développement doivent être bien coordonnés avec les activités des services et des bureaux de l'ONU oeuvrant pour la paix et la démocratisation. Ainsi que l'indiquait le premier rapport et que le montre la deuxième partie du présent rapport, nombre d'activités et de programmes de renforcement des institutions et de gestion des affaires publiques dans le domaine du développement – que leur objectif final soit d'encourager la responsabilité, la transparence, la libre circulation de l'information, la pleine participation ou la primauté du droit – sont aussi importants pour le succès du processus de démocratisation que pour la promotion du développement durable. Par ailleurs, le travail accompli par les services qui jouent un rôle de premier plan dans la diplomatie préventive, l'établissement, le maintien et la consolidation de la paix et les affaires humanitaires porte sur de nombreux aspects de la gestion des affaires publiques, qu'il s'agisse de prévenir un conflit, de faire face à une situation d'urgence, de mener des négociations ou de revenir à la normale après un conflit.
54. Depuis 1995, outre les vastes activités évoquées plus haut qui sont en cours dans le domaine de la gestion des affaires publiques, divers organismes, programmes, fonds et services des Nations Unies ont aussi renforcé leurs programmes de conduite des affaires publiques et revu leurs politiques dans le sens d'une plus grande efficacité. Ainsi, le PNUD a fait des efforts considérables pour appliquer les dispositions de la résolution 50/133 adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 1995 à la suite du premier rapport sur

les démocraties nouvelles et rétablies (A/50/332). Ces efforts avaient trois principaux objectifs : a) améliorer la capacité propre du PNUD de répondre aux demandes d'assistance en matière de renforcement de la démocratisation; b) jouer un rôle de chef de file dans les initiatives spéciales prises à l'échelle du système des Nations Unies concernant la gestion des affaires publiques; et c) consacrer davantage de programmes et de projets à la gestion des affaires publiques et à des domaines se rapportant à la démocratisation.

55. Les mesures prises par le PNUD pour améliorer sa capacité interne comprennent des programmes de formation à la gestion destinés à ses fonctionnaires et à leurs homologues nationaux; le parrainage d'ateliers internationaux d'échange de données d'expérience et de sensibilisation aux programmes de conduite démocratique des affaires publiques (innovations en matière de gestion des affaires publiques, à Manille; séminaire de parlementaires à Ouagadougou; et gestion des affaires publiques au service du développement humain durable à New York); l'élaboration d'un document directif sur la gestion pour guider et conseiller les cadres et le personnel chargé des opérations; et la création sur le Web d'une page d'accueil consacrée au renforcement des capacités de gestion et à la conduite des affaires publiques (MAGNET), qui donne accès à un serveur et permet l'échange de connaissances, d'informations et de données d'expérience sur la conduite démocratique des affaires publiques, entre fonctionnaires du PNUD et entre le PNUD et ses partenaires de développement.

56. Le PNUD s'est aussi restructuré en profondeur pour mieux répondre aux demandes d'assistance en la matière, et a notamment réorganisé le principal service d'appui aux activités menées sur le terrain, la Division du renforcement de la gestion et des institutions publiques, en plusieurs équipes chargées entre autres questions de la gestion participative des affaires publiques, du renforcement des capacités et de la décentralisation. De plus, l'Administrateur a créé, à l'échelle du PNUD, une équipe spéciale sur la gouvernance chargée de développer la communication et l'information internes dans ce domaine. Le PNUD met aussi en place des réseaux régionaux reliant les bureaux de pays avec des experts régionaux et des spécialistes des programmes de gestion des affaires publiques.

57. Vu la multiplication rapide des demandes d'aide au titre de programmes et de projets de conduite démocratique des affaires publiques, le PNUD a décidé d'inclure cette question dans le cadre de coopération de nombreux pays pour les cinq prochaines années (1997-2001). Les activités nouvelles et projetées varient sensiblement selon les besoins des pays, mais on constate une forte augmentation du nombre des demandes visant à obtenir une assistance pour restructurer et renforcer les capacités des institutions démocratiques, par exemple les services organiques de l'exécutif, les pouvoirs législatif et judiciaire, les médias et les organismes de la société civile, ainsi que pour appuyer le processus électoral.

B. Renforcement de l'administration publique pour le développement

58. À la reprise de sa cinquantième session, en avril 1996, dans le cadre de l'examen de la question de l'administration publique et du développement qu'elle

/...

avait demandé dans sa résolution 49/136 du 19 décembre 1994, l'Assemblée générale a insisté sur le rôle des Nations Unies dans les démocraties nouvelles ou rétablies ainsi que dans les pays qui sortaient d'un conflit ou qui se trouvaient en période postélectorale ou de transition.

59. L'Assemblée générale a examiné à cette occasion les changements majeurs qui entraînent une mutation rapide du rôle et du champ d'action de l'État dans l'économie et la société : la mondialisation de l'économie, la démocratisation, les pressions qui s'exercent sur l'environnement, la corruption, les déficits budgétaire et extérieur des pays, les revendications en matière de justice sociale, la révolution de l'information et le rôle nouveau de la société civile en tant que prestataire d'une vaste gamme de services publics. Ces tendances ont accru la complexité de l'administration publique au moment même où l'on a moins confiance dans la capacité des gouvernements de gouverner et où des pressions s'exercent pour que les dépenses publiques soient réduites, notamment en restreignant les fonctions de l'État et en transférant certaines au secteur privé dans lequel la concurrence joue.

60. Dans la résolution 50/225 qu'elle a adoptée à la fin de la reprise de sa cinquantième session, le 19 avril 1996, l'Assemblée générale a constaté que, dans le domaine de l'administration publique, les gouvernements se trouvaient face à des tâches et des tendances diverses. Elle a réaffirmé que, dans tous les secteurs de la société, la démocratie et l'existence de systèmes de gestion et d'administration des affaires publiques transparents et responsables étaient des conditions indispensables à la réalisation d'un développement durable de caractère social et centré sur la population et que les gouvernements de tous les pays devaient promouvoir et protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement, en ayant à l'esprit que la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement, et faire en sorte que les institutions publiques soient plus attentives aux besoins de la population.

61. Elle a ajouté que le rôle des activités et programmes des Nations Unies ayant trait à l'administration publique et au développement consistait à aider les gouvernements, sur leur demande, de sorte qu'ils soient mieux à même de répondre aux besoins fondamentaux de tous, ainsi qu'à assurer un développement durable dans tous les pays. Elle a recommandé que le Secrétaire général prenne des mesures appropriées afin d'assurer la coordination maximum des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique et du développement; elle a enfin demandé au Secrétaire général de mettre en place des modalités de renforcement de la coordination, de la cohésion et de l'harmonisation de la gestion et de l'exécution des activités opérationnelles du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique et du développement.

62. En réponse à des demandes précises émanant de démocraties nouvelles ou rétablies, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, qui était chargé de la préparation de la reprise de la cinquantième session, a accordé une importance particulière à deux nouveaux programmes portant l'un sur la démocratie, la gestion des affaires publiques et la participation, et l'autre sur le renforcement des capacités, c'est-à-dire sur la consolidation des institutions et la mise en valeur des ressources humaines.

Il s'est principalement attaché au difficile problème que pose une redéfinition du rôle de l'État qui offre de nouvelles possibilités au secteur privé comme à la société civile et en élargisse la coopération. Ces problèmes ont été évoqués lors d'une série de réunions régionales, dont certaines entraient dans le cadre des préparatifs de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale, notamment les suivantes :

a) Conférence organisée par le Département sur le rôle de l'administration publique dans la transition économique des démocraties nouvelles ou rétablies, tenue à Berlin en janvier 1996 en présence des représentants de 16 pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (CEI) ainsi que de plusieurs organisations internationales et programmes multilatéraux;

b) Réunion de l'Équipe spéciale du Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la CEI sur la démocratie, la conduite des affaires publiques et la participation dans les pays en transition, tenue à Kiev en avril 1996. Ont assisté à cette deuxième réunion de l'Équipe spéciale les représentants de la plupart des États d'Europe orientale et de la CEI ainsi que d'organismes des Nations Unies et d'autres grands organismes donateurs;

c) Atelier sous-régional sur les institutions jouant un rôle de médiation, organisé en République de Moldova, en mai 1996, à l'intention des représentants de 13 pays de la CEI et d'Europe orientale et en présence de leurs homologues de pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord;

d) Colloque organisé par le Département en mai 1996, à Varsovie, sur la gestion des affaires urbaines et municipales, en particulier sur la planification stratégique et la réforme administrative au niveau local, y compris le renforcement des capacités, en vue d'aider les gouvernements à assumer leur nouveau rôle de facilitateur de l'économie de marché.

C. Coopération avec les représentants de la société civile et les universités

63. Les organismes des Nations Unies font maintenant une plus large place à la société civile, non seulement dans l'action visant à stabiliser la démocratie, mais aussi dans les activités de développement. Lorsque la société civile peut demander des comptes aux gouvernants et que l'administration est transparente, le climat est plus propice au commerce et à l'investissement. C'est pourquoi la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), dans une perspective de développement durable, a étendu la portée de ses activités pour qu'elles tiennent compte de nouvelles conceptions et dimensions du développement, y compris le rôle que doit y jouer la société civile.

64. C'est dans cette perspective que la Conférence a réaffirmé à sa neuvième session combien il était important que des acteurs non gouvernementaux prennent part à ses activités. Elle continue de tenir compte de leurs avis en leur accordant un rôle consultatif aux séances publiques auxquelles elle les invite à participer et en les associant à ses activités, mais elle a aussi prié son Secrétaire général de poursuivre ses consultations avec des représentants de la société civile et de présenter à ce sujet des rapports assortis de

recommandations au Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général de la CNUCED organisera une réunion avec les partenaires du développement pour trouver les moyens d'accroître la participation de la société civile aux activités de la CNUCED et instaurer un partenariat durable avec les acteurs non gouvernementaux.

65. Après la parution du premier rapport sur les démocraties nouvelles et rétablies, l'Université des Nations Unies (UNU), à Tokyo, a commencé à préparer un programme de recherche sur la démocratisation. Souhaitant jouer un rôle moteur dans ce domaine, l'UNU a lancé, en 1996, une étude sur l'évolution de la démocratie, qui portera sur les diverses formes de démocratie et analysera la démocratisation et le renforcement de la démocratie, ainsi que le rôle que peuvent jouer les institutions démocratiques pour promouvoir les valeurs humaines essentielles que sont la paix, les droits de l'homme et le développement.

66. À la première conférence internationale organisée dans le cadre du projet, qui s'est tenue à l'Université d'Oxford en juillet 1996, un groupe de spécialistes venus du monde entier a examiné différents types de démocratie, afin d'établir un cadre conceptuel et analytique qui permettra de guider les travaux futurs dans ce domaine. Par la suite, quatre groupes de recherche examineront différents systèmes démocratiques au Moyen-Orient, en Asie, en Europe orientale et en Afrique. Lors du colloque qui viendra clôturer le projet, on s'efforcera de redéfinir la notion de démocratie et de classer les différents types de démocratie sur la base des conclusions qui se seront dégagées des débats. Des directives et des recommandations de politique générale sur le rôle des démocraties à l'appui des objectifs de l'ONU seront adoptées au cours de ce colloque. Une fois le projet achevé, le résultat des recherches sera porté à l'attention des organismes des Nations Unies et de la communauté internationale pour examen et décision.

67. Au cours du processus préparatoire des deux rapports que le Secrétaire général a consacrés aux démocraties nouvelles ou rétablies, plusieurs séminaires ont été organisés, avec la participation d'éminents spécialistes et des représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des ONG, du monde des affaires et de la société civile. Il s'agissait de procéder à une première analyse des problèmes et des solutions possibles et d'en soumettre les résultats à la communauté internationale. Ces contacts et échanges de vues devraient se poursuivre, en particulier avec les organisations et associations appartenant à la société civile. Un certain nombre d'idées, autres que celles qui ont été exposées dans le rapport précédent, se sont dégagées des débats organisés dans le cadre de ces séminaires, ainsi que des discussions qui ont eu lieu sur le même sujet avec des représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des ONG. Le présent rapport expose ces réflexions, qui portent sur les modalités de la transition d'un régime autoritaire à une forme de gouvernement plus participative et démocratique, et reprend des recommandations antérieures, en les assortissant de quelques suggestions, qui sont soumises à l'examen de l'Assemblée générale.

IV. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

68. En ces temps de crise financière, il n'est pas inutile de rappeler que le manque de fonds empêche souvent l'Organisation de répondre comme elle le voudrait aux demandes que lui adressent les États Membres pour qu'elle les aide à renforcer leur système démocratique et à appuyer les démocraties nouvelles ou rétablies. Dans certains cas, des fonds d'affectation spéciale ont été créés pour financer tel ou tel volet de la transition démocratique. En Haïti, par exemple, le Fonds d'affectation spéciale sert à financer la réforme de la police nationale haïtienne. Il convient de remercier les États Membres qui ont versé des contributions à ce fonds et à d'autres fonds d'affectation spéciale que l'Organisation a créés pour soutenir les efforts de démocratisation, et d'inviter les États Membres à chercher de nouveaux moyens de recueillir des fonds en faveur des activités de renforcement démocratique et d'appui aux démocraties nouvelles ou rétablies.

69. S'agissant de la nécessité de coordonner et de renforcer les programmes mis en oeuvre par les organismes des Nations Unies pour favoriser la bonne conduite des affaires publiques (voir, plus haut, par. 51 à 53), le Comité administratif de coordination, répondant à la recommandation formulée dans le premier rapport, a pris une initiative importante, en chargeant un sous-groupe présidé par le PNUD d'améliorer la coopération dans le domaine du renforcement des institutions et de la conduite des affaires publiques. Les travaux de ce sous-groupe et l'étude mentionnée au paragraphe 52 devraient déboucher sur un modèle applicable à tout le système, qui permette de mieux intégrer et coordonner toutes les activités menées à ce titre par les organismes des Nations Unies.

70. Les paragraphes 58 à 62 du présent rapport portent sur la question de l'administration publique et du développement, qui a été examinée par l'Assemblée générale à la reprise de sa session en avril 1996. Dans la résolution qu'elle a adoptée à la fin de sa dernière session, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux coordonner l'action des différents organismes des Nations Unies. Suite à la demande formulée dans la résolution 50/225, le Secrétaire général veillera à ce que les programmes du Secrétariat relatifs à l'administration publique et au développement soient étroitement coordonnés avec les programmes que les organismes des Nations Unies consacrent à la conduite des affaires publiques. Le Comité administratif de coordination, qui est présidé par le Secrétaire général, est l'organe le mieux placé pour mener à bien cette tâche, à laquelle le Secrétaire général entend se consacrer activement.

71. Parmi les thèmes clefs qu'il aborde, le présent rapport insiste sur la nécessité d'associer la société civile aux efforts que les organismes des Nations Unies déploient pour renforcer les systèmes démocratiques. Bien qu'une démocratisation rapide puisse favoriser la participation sociale et politique ainsi que la liberté d'expression, il est arrivé que le processus donne lieu à de graves difficultés dans les domaines social et économique. Lorsque trop de gens sont déçus par la démocratisation, le processus électoral et les politiques gouvernementales s'en ressentent et, dans certains cas, leur désenchantement peut aller jusqu'à réduire à néant les efforts de démocratisation. Il importe donc au plus haut point de mobiliser les ONG pour qu'elles appuient la

démocratisation et fournissent à la population les services sociaux essentiels que les gouvernements ne sont pas toujours en mesure d'assurer.

72. Comme on l'a déjà souligné, les conditions précaires qui prévalent dans les démocraties nouvelles et rétablies exigent que l'on coordonne l'action des ONG, sans quoi celle-ci risquerait de se trouver en porte-à-faux par rapport aux plans du gouvernement et aux projets d'assistance bilatéraux et multilatéraux. Les organismes des Nations Unies devraient donc redoubler d'efforts de coordination, d'autant que, partout dans le monde, on consacre de moins en moins de ressources à l'aide publique et privée. Il importe donc d'éviter les doubles emplois.

73. Le bon fonctionnement des démocraties nouvelles ou rétablies requiert la collaboration active de tous les protagonistes du processus démocratique. Malgré les efforts qui ont déjà été déployés dans ce sens, beaucoup reste à faire. Une meilleure interaction entre les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales, les ONG et le milieu des affaires contribuerait à créer les conditions permettant de poursuivre les efforts de démocratisation au cours des prochaines décennies. Il faut espérer que les partenaires de la démocratisation trouveront les moyens de se réunir plus fréquemment et de collaborer plus efficacement qu'ils ne le font actuellement. Parallèlement, la communauté internationale prendra les mesures qui s'imposent pour mettre en place le cadre institutionnel voulu aux niveaux mondial, régional et local. Il convient d'adopter une approche globale et intégrée si l'on veut que la démocratisation, ainsi que la paix et le développement, continuent de progresser, dans le plein respect des buts et principes de l'ONU.

ANNEXE I

Demandes d'assistance électorale adressées aux organismes des Nations Unies
 par les États Membres de 1989 à août 1996^a

État Membre	Date de la demande	Période d'exécution	Mesures prises par les organismes des Nations Unies ^b
Afrique du Sud	Décembre 1993	Décembre 1993-mai 1994	Mesures de vérification. Des élections générales se sont tenues en avril 1994.
Albanie	Février 1992	Mars 1992	Assistance technique. Des élections se sont tenues en mars 1992.
	Juin 1996		Une demande d'envoi d'observateurs pour les nouvelles élections tenues le 16 juin 1996 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
Algérie	Août 1995	Septembre-novembre 1995	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) ^c a été organisée pour les élections présidentielles tenues le 16 novembre 1995.
Angola	Mai 1991 ^d	Avril-décembre 1992	Mesures de vérification et assistance technique. Des élections présidentielles et législatives se sont tenues en septembre 1992.
Argentine	Septembre 1992	Novembre 1992-juin 1994	Assistance technique. Des élections se sont tenues en octobre 1993.
Arménie	Janvier 1995	Février-août 1995	Activités de coordination et d'appui (conjointement avec l'OSCE). Des élections législatives ont eu lieu pour les 5 et 19 juillet 1995.
	Juillet 1996	En cours d'examen	Demande d'activités de coordination et d'appui des élections présidentielles sont prévues pour le 22 septembre 1996.
Azerbaïdjan	Mai 1992		Une demande d'envoi d'observateurs dans le cadre des élections présidentielles prévues pour le 7 juin 1992 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
	Août 1993		Une demande d'envoi d'observateurs dans le cadre du référendum tenu le 29 août 1993 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant et de conditions défavorables.
	Juin 1995	Juin-décembre 1995	Activités de coordination et d'appui (conjointement avec l'OSCE). Des élections parlementaires se sont tenues le 12 novembre 1995.
Bangladesh	Février 1995	Mars 1995	Une mission d'évaluation des besoins a été effectuée et un rapport technique a été établi.
	Mai 1996	Mai-juillet 1996	Assistance technique. Des élections se sont tenues le 12 juin 1996.
Bélarus	Mai 1994		Une demande d'envoi d'observateurs dans le cadre des élections présidentielles prévues pour le 23 juin 1994 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
Bénin	Mars 1995	Mars 1995	Activités de coordination et d'appui (PNUD). Des élections législatives se sont tenues en mars 1995.
	Février 1996		Une demande d'envoi d'observateurs dans le cadre des élections présidentielles tenues le 3 mars 1996 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.

État Membre	Date de la demande	Période d'exécution	Mesures prises par les organismes des Nations Unies ^b
Brésil	Novembre 1993	Depuis décembre 1993	Assistance technique. Des élections générales se sont tenues en octobre 1994. Assistance à l'amélioration du système électoral informatisé.
Burundi	Décembre 1992 ^a	Mai et juin 1993	Assistance technique et activités de coordination et d'appui. Des élections présidentielles et législatives se sont tenues en juin 1993.
Cambodge	Octobre 1991 ^f	Novembre 1991-juin 1993	Assistance concernant l'organisation et le déroulement des opérations électorales. Des élections se sont tenues en mai 1993.
	Juin 1996	En cours d'examen	Demande d'assistance technique pour les élections locales prévues pour la fin de 1997 et pour les élections générales pour mai-juin 1998.
Cameroun	Février 1992	Février et mars 1992	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections législatives se sont tenues en mars 1992.
Cap-Vert	Novembre 1995		Une demande d'assistance financière pour l'organisation des élections municipales le 21 janvier 1996 a été rejetée par manque de fonds.
Colombie	Février 1993	Juin 1993-décembre 1994	Assistance technique.
Comores	Octobre 1995	Novembre 1995-mars 1996	Assistance technique. Activités de coordination et d'appui. Des élections présidentielles ont eu lieu les 6 et 16 mars 1996.
	Mai 1996	En cours d'examen	Demande d'assistance pour le référendum constitutionnel prévu pour le 8 septembre et les élections législatives prévues pour le 6 octobre 1996.
Congo	Juillet 1992	Juillet et août 1992	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections présidentielles se sont tenues en août 1992.
	Novembre 1992	Mai 1993	Activités de coordination et d'appui. Des élections législatives se sont tenues en mai 1993.
	Mars 1995		Une demande d'envoi d'observateurs pour la dernière phase des élections législatives devant se tenir le 9 avril 1995 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
Côte d'Ivoire	Avril 1995	Juillet-novembre 1995	Activités de coordination et d'appui. Les élections présidentielles se sont tenues le 22 octobre et les élections législatives le 26 novembre 1995.
Croatie (Slavonie orientale)	Janvier 1996 ^g	En préparation	Demande d'assistance concernant l'organisation et le déroulement des opérations électorales au titre d'accords. Une mission d'enquête préliminaire a été effectuée en mai et une mission d'évaluation des besoins en juillet 1996.

État Membre	Date de la demande	Période d'exécution	Mesures prises par les organismes des Nations Unies ^b
Djibouti	Août 1992	Septembre 1992	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Un référendum s'est tenu en septembre 1992.
	Novembre 1992	Décembre 1992	Activités de coordination et d'appui. Des élections législatives se sont tenues en décembre 1992.
	Mars 1993	Mai 1993	Activités de coordination et d'appui. Des élections présidentielles se sont tenues en mai 1993.
El Salvador	Juin 1992	Août 1992	Assistance technique.
	Janvier 1993	Avril 1993-mars 1995	Mesures de vérification et assistance technique. Des élections générales se sont tenues en mars et avril 1994.
Érythrée ^h	Mai 1992	Janvier-mai 1993	Mesures de vérification et assistance technique. Le référendum sur l'indépendance s'est tenu du 23 au 25 avril 1993.
Estonie	Juin 1992		Une demande d'envoi d'observateurs dans le cadre du référendum prévu pour le 28 juin 1992 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
Éthiopie	Avril 1992	Mai 1992-mars 1994	Activités de coordination et d'appui et assistance technique. Des élections régionales se sont tenues en juin 1992 et des élections nationales ont eu lieu en juin 1994.
Ex-République yougoslave de Macédoine	Septembre 1994	Octobre 1994	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections présidentielles et parlementaires se sont tenues en octobre 1994.
Fédération de Russie	Octobre 1993	Décembre 1993	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections à l'Assemblée fédérale se sont tenues en décembre 1993.
Fidji	Juillet 1995	Juillet-décembre 1995	Assistance technique pour l'établissement de documents concernant le partage des pouvoirs dans les sociétés multiethniques.
Gabon	Octobre 1993	Novembre et décembre 1993	Activités de suivi, établissement de rapports et assistance technique. Des élections présidentielles se sont tenues en décembre 1993.
	Mai 1995	En cours d'examen	Une mission d'évaluation des besoins a été effectuée en juillet 1995. Assistance future en cours d'examen.
Gambie	Avril 1995	Depuis mai 1995	Assistance technique. Des élections présidentielles et législatives sont prévues pour juillet 1996.
Ghana	Avril 1992		Il a été proposé de coordonner les activités d'observateurs internationaux au lieu d'envoyer des observateurs dans le cadre des élections présidentielles et parlementaires prévues pour novembre et décembre 1992. Le Gouvernement a rejeté la proposition de l'ONU.

État Membre	Date de la demande	Période d'exécution	Mesures prises par les organismes des Nations Unies ^b
Guinée	Mars 1992	Mai 1992-décembre 1993	Assistance technique, activités de suivi et établissement de rapports. Des élections présidentielles se sont tenues en décembre 1993.
	Avril 1995	Juin 1995	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections législatives se sont tenues en juin 1995.
Guinée-Bissau	Décembre 1992	Janvier 1993-août 1994	Assistance technique et activités de coordination et d'appui. Des élections générales se sont tenues en juillet 1994.
Guinée équatoriale	Mars 1993	Avril 1993-septembre 1995	Assistance technique. Des élections municipales se sont tenues le 17 septembre 1995.
	Juillet 1993		Une demande d'envoi d'observateurs dans le cadre des élections prévues pour septembre 1993 a été rejetée en raison de conditions défavorables. La tenue d'élections a été reportée à novembre 1993.
	Août 1995	Septembre 1995	Activités de coordination et d'appui. Des élections municipales ont eu lieu le 17 septembre 1995.
	Janvier 1996		Une demande d'envoi d'observateurs a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant. Des élections présidentielles se sont tenues le 25 février 1996.
Guyana	Juin 1992	Juin-octobre 1992	Assistance technique. Des élections se sont tenues en octobre 1992.
	Février 1996	Depuis mars 1996	Assistance technique. Des élections générales sont prévues pour 1997.
Haïti	Juillet 1990	Novembre 1990-janvier 1991	Mesures de vérification et assistance technique. Des élections générales se sont tenues en décembre 1990 et janvier 1991.
	Septembre 1994	Octobre 1994-janvier 1996	Assistance technique. Des élections législatives se sont tenues en juin et septembre 1995 et des élections présidentielles le 17 décembre 1995.
Honduras	Mars 1994	Juin 1994-mars 1995	Assistance technique.
Hongrie	Avril 1994		Une demande d'envoi d'observateurs dans le cadre des élections parlementaires prévues pour le 8 mai 1994 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
Kenya	Novembre 1992	Décembre 1992-janvier 1993	Activités de coordination et d'appui. Des élections législatives se sont tenues en décembre 1992.
Kirghizistan	Décembre 1994	Janvier-mars 1995	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée, assortie d'activités d'évaluation et d'appui post-électoral. Des élections parlementaires se sont tenues en février 1995.
	Octobre 1995	Octobre-décembre 1995	Assistance technique et activités de coordination et d'appui. Des élections présidentielles se sont tenues le 24 décembre 1995.
Lesotho	Août 1991	Novembre et décembre 1991	Assistance technique.
	Octobre 1992	Décembre 1992-mars 1993	Activités de coordination et d'appui. Des élections générales se sont tenues en mars 1993.

État Membre	Date de la demande	Période d'exécution	Mesures prises par les organismes des Nations Unies ^b
Lettonie	Mai 1993		Une demande d'envoi d'une délégation des Nations Unies chargée d'observer les élections à la cinquième Saeima (Parlement) prévues pour juin 1993 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
	Avril 1994		Une demande d'envoi d'observateurs dans le cadre des élections locales prévues pour mai 1994 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
Libéria	Février 1992	Mai 1992	Assistance technique.
	Juillet 1993	Depuis août 1993	Mesures de vérification et assistance technique (actuellement en suspens).
Madagascar	Mars 1992	Avril-décembre 1992	Assistance technique, activités de suivi et établissement de rapports. Un référendum sur la Constitution s'est tenu en août 1992, des élections présidentielles ont eu lieu en novembre 1992 et février 1993, et des élections législatives en juin 1993.
	Avril 1994		Après avoir demandé l'envoi d'observateurs dans le cadre des élections municipales et locales prévues pour juillet 1994, le Gouvernement n'a pas répondu à la proposition de l'ONU d'assurer des activités de coordination et d'appui. Les élections n'ont pas eu lieu.
Malawi	Octobre 1992	Novembre 1992-juin 1993	Assistance technique, activités de coordination et d'appui. Un référendum s'est tenu en juin 1993.
	Octobre 1993	Novembre 1993-décembre 1994	Assistance technique, activités de coordination et d'appui. Des élections présidentielles et parlementaires se sont tenues en mai 1994.
Mali	Septembre 1991	Décembre 1991-avril 1993	Assistance technique et mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports). Des élections se sont tenues en avril 1992.
Mexique	Avril 1994	Juin 1994-mai 1995	Un appui a été fourni aux observateurs nationaux. Des élections se sont tenues en août 1994.
Mozambique	Octobre 1992 ⁱ	Octobre 1992-décembre 1994	Mesures de vérification et assistance technique. Des élections présidentielles et parlementaires se sont tenues en octobre 1994.
Namibie ^l	1978 ^k	1989	Supervision des élections tenues du 7 au 11 novembre 1989.
	Juillet 1994	Mai-décembre 1994	Activités de coordination et d'appui. Des élections générales se sont tenues en décembre 1994.
Nicaragua	Mars 1989	Août 1989-mars 1990	Mesures de vérification et assistance technique. Des élections se sont tenues en février 1990.
	Novembre 1993	Décembre 1993-mars 1994	Activités de coordination et d'appui et envoi d'une équipe d'observateurs de l'ONUSAL. Des élections (Côte Atlantique) se sont tenues en février 1994.
	Septembre 1995	En cours d'examen	Des missions d'évaluation des besoins ont été effectuées en mars et avril 1996. Assistance future en cours d'examen.

État Membre	Date de la demande	Période d'exécution	Mesures prises par les organismes des Nations Unies ^b
Niger	Juin 1992	Décembre 1992-mars 1993	Activités de coordination et d'appui. Un référendum s'est tenu en décembre 1992, des élections législatives ont eu lieu en février 1993 et des élections présidentielles en février et mars 1993.
	Décembre 1994	Décembre 1994-janvier 1995	Une assistance technique a été fournie. Des élections parlementaires se sont tenues en janvier 1995.
	Mars 1996	Depuis mars 1996.	Assistance technique. Des élections présidentielles auront lieu les 7 et 28 juillet 1996.
Ouganda	Octobre 1992	Novembre 1992-décembre 1994	Activités de coordination et d'appui et assistance technique. Des élections se sont tenues en mars 1994.
	Mai 1995	Depuis février 1996	Assistance technique. Des élections présidentielles ont eu lieu le 9 mai 1996 et des élections parlementaires, le 27 juin 1996.
	Avril 1996	Avril 1996	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) et d'assistance à la coordination des activités des observateurs internationaux a été organisée. Des élections présidentielles ont eu lieu le 9 mai et des élections parlementaires, le 27 juin 1996.
Ouzbékistan	Octobre 1994	Novembre et décembre 1994	Mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports). Des élections parlementaires ont été tenues le 25 décembre 1994.
Palestine ¹	Décembre 1995		Une demande d'envoi d'observateurs a été rejetée parce que l'observation devait être coordonnée par l'Union européenne. Soutien logistique fourni par l'UNRWA. Des élections ont eu lieu le 20 janvier 1996.
Panama	Novembre 1993	Décembre 1993-février 1996	Assistance technique.
Paraguay	Avril 1993	Mai et juin 1993	Assistance technique et mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports). Des élections générales se sont tenues en mai 1993.
Pays-Bas (Antilles néerlandaises)	Juin 1993	Août-novembre 1993	Représentation de l'ONU au sein de la Commission référendaire (Curaçao).
	Juin 1994	Octobre 1994	Représentation de l'ONU au sein de la Commission référendaire (Saint-Martin, Saint-Eustache et Saba).
Pérou	1992 ^a	Juillet 1992-décembre 1995	Assistance technique.
Philippines	Novembre 1992 ^a	Avril et mai 1993	Assistance technique.
République centrafricaine	Juin 1992 ^a	Octobre 1992	Activités de coordination et d'appui. Des élections générales se sont tenues en octobre 1992.
	Juillet 1993	Août et septembre 1992	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections générales se sont tenues en août et septembre 1993.
République dominicaine	Août 1996		Une demande d'envoi d'observateurs pour l'élection présidentielle tenue le 16 mai 1996 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.

État Membre	Date de la demande	Période d'exécution	Mesures prises par les organismes des Nations Unies ^b
République de Moldova	Janvier 1994	Février et mars 1994	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections parlementaires se sont tenues en février 1994.
	Février 1995		Une demande d'envoi d'observateurs pour le référendum tenu le 5 mars 1995 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
République-Unie de Tanzanie	Juin 1995	Avril-novembre 1995	Activités de coordination et d'appui. Des élections générales ont eu lieu le 22 octobre à Zanzibar et le 29 octobre en Tanzanie. À Dar-es-Salam, les élections se sont tenues à nouveau le 19 novembre 1995.
Roumanie	1990 ^a	Avril et mai 1990	Assistance technique.
	Septembre 1992	Septembre et octobre 1992	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections parlementaires et présidentielles se sont tenues en septembre et octobre 1992.
	Mai 1996		Une demande d'envoi d'observateurs pour les élections locales prévues pour le 2 juin 1996 a été rejetée pour cause de délai d'exécution insuffisant.
Rwanda	Mai 1992	Juin 1992	Assistance technique.
Sahara occidental ^l	Avril 1991 ^m	Depuis 1991	Mandaté pour fournir des services concernant l'organisation et le déroulement des opérations électorales. Mission actuellement en suspens.
Sao Tomé-et-Principe	Août 1994	Octobre 1994	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections législatives se sont tenues en octobre 1994.
	Novembre 1995		Une demande d'aide matérielle et financière a été rejetée par manque de fonds.
	Juin 1996		Une demande d'envoi d'observateurs pour les élections présidentielles tenues le 30 juin 1996 a été rejetée pour cause de manque de temps et de ressources.
Sénégal	Février 1993	Mars-mai 1993	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections présidentielles et législatives se sont tenues en février et mai 1993.
Seychelles	Juin 1992	Juillet 1992	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections se sont tenues en juillet 1992.
	Juillet 1993	Juillet 1993	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections présidentielles et législatives se sont tenues en juillet 1993.
Sierra Leone	Septembre 1993	Octobre 1993	Assistance technique (mission d'enquête).
	Mars 1994	Juin 1994-mars 1996	Assistance technique (activités de coordination et d'appui). Des élections présidentielles et parlementaires se sont tenues le 26 février et le 15 mars 1996.

État Membre	Date de la demande	Période d'exécution	Mesures prises par les organismes des Nations Unies ^b
Soudan	Janvier 1996		Une mission d'évaluation des besoins a été effectuée. Une demande d'envoi d'observateurs a été rejetée. Des élections présidentielles et parlementaires se sont tenues les 6 et 17 mars 1996.
Swaziland	Mai 1993		Une demande d'assistance financière pour les élections parlementaires prévues pour 1993 a été rejetée en raison de l'impossibilité d'affecter des fonds au titre du CIP.
Tchad	Décembre 1992	Janvier-avril 1993	Assistance technique dans le cadre de la Conférence nationale tenue de janvier à avril 1993.
	Janvier 1995	Mars 1995-juillet 1996	Assistance technique. Des élections présidentielles ont eu lieu le 2 juin et le 3 juillet 1996.
	Février 1996	Mars-juillet 1996	Activités de coordination et d'appui. Des élections présidentielles ont eu lieu le 2 juin et le 3 juillet 1996.
Togo	Avril 1992	Mai-décembre 1992	Assistance technique. Un référendum s'est tenu en septembre 1992.
	Juillet 1993	Août 1993	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections présidentielles se sont tenues en août 1993.
Ukraine	Janvier 1994	Mars 1994	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections parlementaires se sont tenues en mars 1994.
	Juin 1994	Juin 1994	Une mission d'observation (activités de suivi et établissement de rapports) a été organisée. Des élections présidentielles et locales se sont tenues en juin 1994.
Yémen	Juin 1996	En cours d'examen	Demande d'assistance technique et de coordination de l'assistance des donateurs. Des élections parlementaires sont prévues pour le 27 avril 1997.
Zaïre	Mai 1996	En cours d'examen	Demande d'assistance technique. Missions d'évaluation des besoins effectuées en juin et juillet 1996.
Zambie	Juillet 1996	En cours d'examen	Demande d'envoi d'observateurs. Des élections parlementaires sont prévues pour octobre 1996.

^a La Namibie (1989) et l'Érythrée (1993) n'étaient pas des États Membres lorsqu'une assistance électorale leur a été fournie. La Palestine et le Sahara occidental ne sont pas des États Membres.

^b Voir dans A/49/675, annexe III, les sept formes d'assistance que peut fournir l'Organisation des Nations Unies à des pays demandant une assistance électorale.

^c Cette forme d'assistance était précédemment appelée "Suivi et établissement de rapports".

^d Date de signature des Accords d'Estoril.

^e Date approximative.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes de l'annexe i)

^f Date de signature des Accords de Paris.

^g Conformément à la résolution 1037 (1996) du Conseil de sécurité, l'ATNUSO a été créée le 15 janvier 1996 pour organiser les élections, aider à les mener à bien et en valider les résultats.

^h L'Érythrée est devenue État Membre le 28 mai 1993.

ⁱ Date de signature de l'Accord général de paix.

^j La Namibie est devenue État Membre le 23 avril 1990.

^k Conformément au Plan pour l'indépendance de la Namibie approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978), l'Organisation des Nations Unies a pour mandat de superviser les élections à une assemblée constituante.

^l N'est pas un État Membre.

^m Dans sa résolution 690 (1991), le Conseil de sécurité a établi la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.

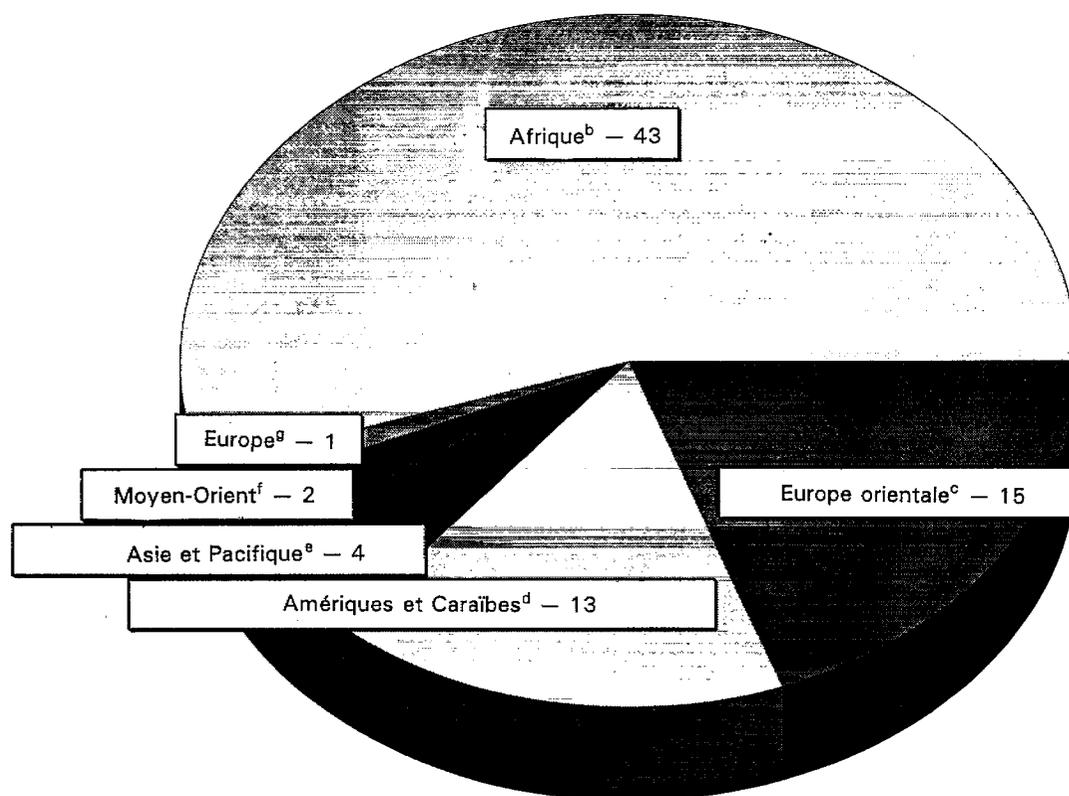
ANNEXE II

Statistiques concernant l'assistance électorale
1989-1996

A. Nombre de demandes d'assistance électorale adressées
par les États Membres — ventilation par année

Année	Nombre d'États Membres	Nombre de demandes	Nombre de demandes acceptées ou en cours d'examen	Commentaires
1989-1991	8	8	8	Non compris la Namibie et y compris la demande qu'un référendum au Sahara occidental soit organisé par l'ONU
1992	31	33	30	Y compris la demande de l'Érythrée, qui n'était pas un État Membre à l'époque
1993	22	23	19	Y compris la demande d'une représentation des Nations Unies au sein de la Commission référendaire de Curaçao (Antilles néerlandaises)
1994	17	18	14	Y compris la demande d'une représentation des Nations Unies au sein de la Commission référendaire de Saint-Martin, Saint-Eustache et Saba (Antilles néerlandaises)
1995	22	22	17	Y compris la demande d'une mission d'observation des Nations Unies aux élections en Palestine
1996	19	19	11	Jusqu'au 7 août 1996
Total		123	99	

B. Nombre total d'États Membres ayant demandé une assistance depuis 1989^a



^a Soixante-seize États Membres, 2 États non membres (Palestine et Sahara occidental) = 78.

^b Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sahara occidental, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Zaïre et Zambie.

^c Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie (Slavonie orientale), Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Hongrie, Kirghizistan, Lettonie, République de Moldova, Roumanie, Ukraine et Ouzbékistan.

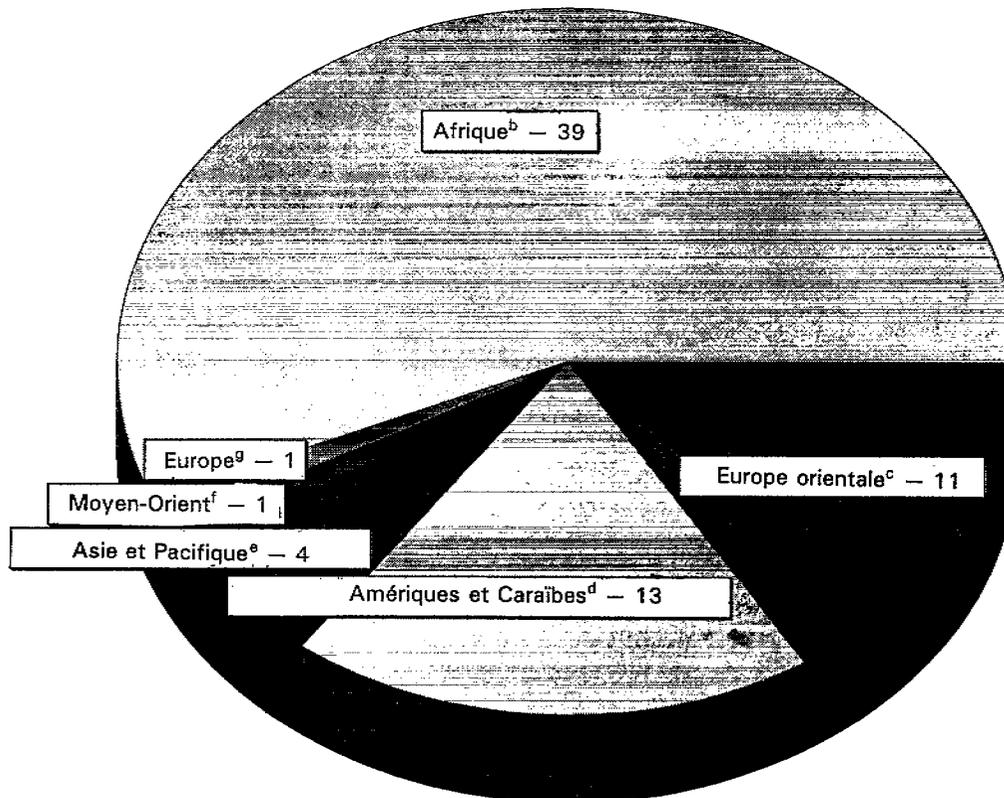
^d Argentine, Brésil, Colombie, El Salvador, Guyana, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine et Pérou.

^e Bangladesh, Cambodge, Fidji et Philippines.

^f Palestine et Yémen.

^g Antilles néerlandaises.

C. Nombre total d'États Membres auxquels une assistance a été apportée (ou est en cours d'examen)^a



^a Total : 69 États Membres.

^b Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sahara occidental, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Togo et Zaïre.

^c Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Kirghizistan, République de Moldova, Roumanie, Ukraine et Ouzbékistan.

^d Argentine, Brésil, Colombie, El Salvador, Guyana, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, République dominicaine et Pérou.

^e Bangladesh, Cambodge, Fidji et Philippines.

^f Yémen.

^g Antilles néerlandaises.

D. Formes d'assistance fournies^a

Forme d'assistance	Nombre de cas (commentaires)	Pays
Organisation et déroulement des opérations	1 (assistance fournie) 1 (assistance en préparation) 1 (assistance en suspens)	Cambodge Croatie (Slavonie orientale) Sahara occidental
Vérification	7 (assistance fournie) 1 (assistance en suspens)	Afrique du Sud, Angola, El Salvador, Érythrée, Haïti, Mozambique et Nicaragua Libéria
Coordination et appui	25 (assistance fournie)	Arménie, Azerbaïdjan, Bénin, Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti (2), Éthiopie, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Malawi (2), Namibie, Nicaragua, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone et Tchad
Assistance technique	48 (assistance fournie ou en cours d'exécution)	Albanie, Angola, Argentine, Bangladesh (2), Brésil, Burundi, Colombie, Comores, El Salvador (2), Érythrée, Éthiopie, Fidji, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guyana (2), Haïti (2), Honduras, Kirghizistan, Lesotho (2), Libéria (2), Madagascar, Malawi (2), Mali, Mozambique, Nicaragua, Niger (2), Ouganda (2), Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Rwanda, Sierra Leone (2), Tchad (2) et Togo
Activités de suivi et établissement de rapports — observation	27 (assistance fournie)	Algérie, Cameroun, Congo, Djibouti, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Gabon, Guinée (2), Kirghizistan, Madagascar, Mali, Ouganda, Ouzbékistan, Paraguay, Pays-Bas (Antilles néerlandaises) (2), République centrafricaine, République de Moldova, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles (2), Togo et Ukraine (2)
Formation d'observateurs nationaux	1 (assistance fournie)	Mexique

^a Dans plusieurs cas, on a apporté des formes diverses d'assistance pour des élections différentes. La Namibie (activités de supervision) n'est pas incluse dans ces statistiques.
